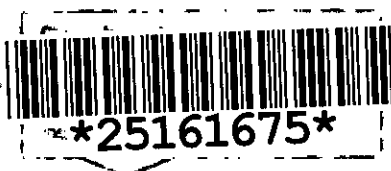
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****16 DEC. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0743 668 514****Nom**(en entier) : **BAKER M.TEX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **PLACE PHILIPPE WERRIE 20 BOITE B3, 1090 BRUXELLES****Objet de l'acte : - Démission / Nomination / Transfert des parts / Transfert siège social****PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 Decembre 2025
à 14h00 TENUE AU SIEGE SOCIAL****1. Composition du bureau**

Monsieur Sheikh Ahmed `Husam , préside l'assemblée.

2. Composition de l'assemblée ;

Le président constat que tous les actionnaires, porteurs des 100 actions, qui donnent droit à 100 voix, sont présents.

3. Ordre du jour : - Démission - Nomination - Cession des parts- Transfert siège social

Démission de l'administrateur et cession des 100% des actions transfert siège sociale.

-Cession des parts de la société

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de la cession des 100% des parts de la SRL Baker M Tex tva BE0743.688.514 à compter de ce jour ; le 01/12/2025. ; à l'acquéreurs cessionnaires Monsieur Lungu Gheorghe NN 920109.725.71

A dater du 01/12/2025. Le cessionnaire est le seul responsable de la gestion, de la tenue des comptes ainsi que de la gérance de la société SRL Baker M Tex tva BE0743.688.514

-Démissions / Nomination

L'Assemblée Générale PREND ACTE de la démission Monsieur Sheikh Ahmed `Husam

L'Assemblée Générale PREND ACTE, de la Nomination de Monsieur Lungu Gheorghe NN 920109.725.71 celle-ci prend acte à partir du 01/12/2025.

Transfert siège social

L'assemblée général prend acte du transfert du siège social à 1050 Bruxelles ; Rue De Tenbosch 78

4. Fin de la séance

La séance est levée à 14h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur le Président

Bruxelles

Le 01/12/2025.

Sheikh Ahmed `Husam

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2025 - Annexes du Moniteur belge